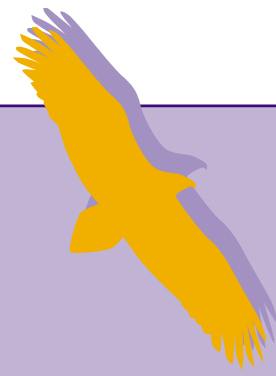




percnoptère Infos



n° 3&4 juillet 2004

Life Nature
Restauration du vautour percnoptère
dans le sud-est de la France

Editorial

Dessin : Alexis Nouailhat



Sommaire

- 2 **Le Life Nature percnoptère**
- 2 présentation
- 3 résultats
- 4 **Bilan du suivi 2003**
- 4 bilan Sud-Est
- 6 bilan Pyrénées
- 7 dortoir
- 9 **Etudes**
- 9 régime alimentaire
- 9 références bibliographiques
- 10 **Placettes d'alimentation**
- 10 paradoxe d'une législation
- 11 séminaire les 1^{er} et 15 juin 04
- 12 **International**
- 12 dortoirs en Espagne
- 13 poison aux Canaries
- 14 reproduction en captivité
- 14 massacre à la Maltaise
- 14 population du Yemen
- 15 autres vautours
- 15 **Sensibilisation**
- 15 brochure plan de restauration
- 16 cahier technique placettes
- 16 site web
- 16 appel à illustrations

Le «Life Nature» en danger !

Le vautour percnoptère bénéficie depuis septembre 2003 d'un Life Nature pour les couples du sud-est de la France, partie de la population la plus fragile et en déclin. C'est donc un immense espoir pour cette espèce et nous devons nous réjouir. Mais c'est aussi une grande responsabilité car les objectifs sont particulièrement ambitieux. Outre l'arrêt du déclin, nous prévoyons en effet la recolonisation d'anciens sites.

Cependant, l'instrument financier européen, Life Nature, est menacé. Même si Life III (troisième génération) vient d'être prolongé pour deux ans (2004-2005), tout laisse à croire qu'après il disparaîtra*.

Le Life est pourtant un outil exceptionnel qui a fait toutes ses preuves. Rien que pour les rapaces en France, il a permis de sauver le faucon crécerellette, le gypaète dans les Pyrénées, en Corse et dans les Alpes, ainsi que le vautour moine et maintenant le vautour percnoptère. Un tableau impressionnant qui ne demande qu'à s'allonger.

Le Life Nature, après avoir sauvé tant d'espèces en danger, est maintenant lui-même menacé !

Yvan TARIEL

* voir communiqué de presse sur le site www.lpo.fr



UN LIFE NATURE

« Restauration du vautour percnoptère dans le sud-est de la France »

Le Life Nature : un outil pour la protection de la nature. Les Lifes sont les seuls outils financiers entièrement dédiés à la protection de l'environnement de l'Union Européenne. Ils se décomposent en trois instruments distincts :

1. Life Nature,
2. Life Environnement,
3. et Life Pays-Tiers.

Le programme Life Nature, instauré en 1992, est spécialement conçu pour soutenir l'application des Directives européennes « Oiseaux sauvages » du 2 avril 1979 et « Habitats » du 21 mai 1992. Ces Directives visent à la mise en place d'un réseau européen cohérent de sauvegarde et de protection du patrimoine naturel, le réseau Natura 2000. Les projets soutenus par les Lifes Nature sont financés à 50 % par la Direction générale de l'environnement de l'Union européenne et 50 % par des fonds nationaux (Etat, Collectivités locales, fonds privés, autres...).

En France, le Life Nature a financé depuis 1992 plus de 45 projets de conservation de la nature, comme la protection et la gestion de la Crau sèche dans les Bouches-du-Rhône, la conservation

du grand tétras dans les forêts du Jura, la protection des habitats de l'aigle de Bonelli dans le sud de la France ou encore la conservation du gypaète barbu...

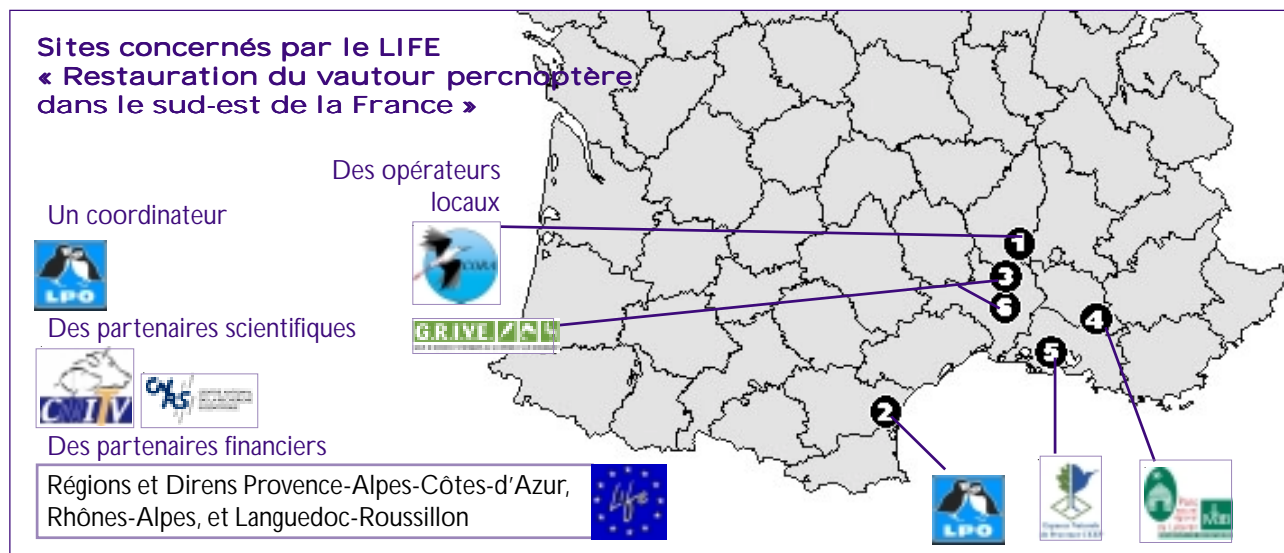
Le vautour percnoptère bénéficie de ce fonds de conservation depuis le 1^{er} septembre 2003.

Présentation générale du projet

Le vautour percnoptère (*Neophron percnopterus percnopterus*) est représenté en France par deux noyaux de population. Le premier, dans les Pyrénées, semble stable avec 58 couples reproducteurs. L'autre, dans le sud-est du pays, est en nette régression depuis plusieurs décennies (plus de 50 % de baisse en 50 ans). Il n'est plus composé que de 15 couples et risque, sans la mise en place de mesures de conservation, de disparaître.

Ce projet vise le deuxième noyau de population. L'urgence, conformément au plan national de restauration, (validé en 2002 par l'Etat français) consiste à enrayer la baisse des

effectifs de ce noyau de population tout en tentant d'amorcer son retour dans des sites où il a disparu. Le projet concerne 67 % des couples du noyau sud-est (8 couples), soit 12% de la population nationale, mais aussi 13 anciens sites abandonnés et 5 potentiels. Les 6 secteurs regroupant l'ensemble de ces sites sont situés dans trois régions différentes : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. La stratégie visant un retour du percnoptère sur ses anciens sites est basée en partie sur le constat du retour spontané d'oiseaux, consécutivement à la réalisation de placettes d'alimentation sur les 3 sites de réintroduction du vautour fauve dans les Alpes du sud, les Grands Causses ou dans le parc naturel régional du Luberon. Les premières études de suivi de l'espèce par baguage-marquage tendent à prouver que la plupart des individus développent une philopatrie élevée, d'où l'importance de la sauvegarde du noyau de reproducteurs existant pour assurer la colonisation de nouveaux territoires. Il est prévu d'utiliser les acquis du programme Life « Vautour moines et rapaces nécrophages des gorges de la Jonte » (Life B4-3200/98/457), notamment vis-à-vis de la problématique « placette d'alimentation » et des produits de sensibilisation pour les vautours. Ce programme Life n'est qu'une première phase de sauvegarde de l'espèce en France. Il répond à l'urgence d'éviter la disparition du noyau sud-est de la France et à la nécessité de comprendre les méca-

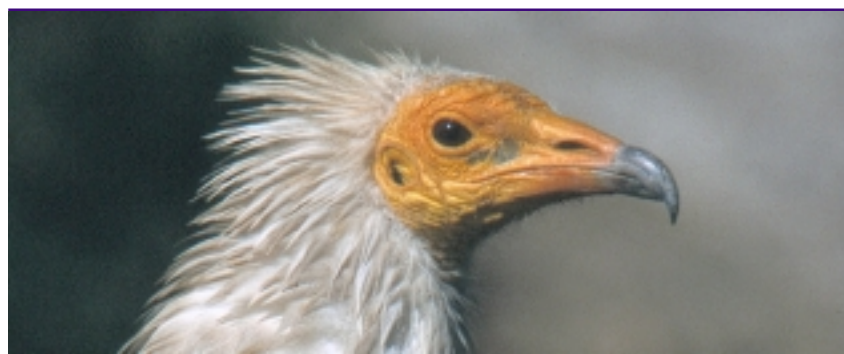


nismes du retour de l'espèce à partir de l'expérimentation de la restauration des habitats abandonnés qui est basée notamment sur la mise en place de placettes d'alimentation dont l'efficacité a déjà été prouvée.

Des partenaires au service de la protection du vautour percnoptère

Le programme Life Nature (LIFE03NAT/F/000103) regroupe plusieurs partenaires. La LPO assure la coordination nationale du programme. Elle est en relation avec la Direction générale de l'environnement de l'Union européenne et du bureau d'étude Ecosphère, en charge du suivi des Lifes Nature en France. Cinq opérateurs locaux assurent la mise en œuvre des plans d'actions et deux partenaires scientifiques assurent les analyses et suivis scientifiques :

- le CORA assure le pilotage et la mise en œuvre des actions pour le site n° 1 désigné « *Ardèche méridionale* » dans le département de l'Ardèche ;
- la LPO Aude assure le pilotage et la mise en œuvre des actions pour le site n° 2 désigné « *Basses Corbières* » dans le département de l'Aude ;
- le Groupe de recherche et d'information sur les vertébrés et leur environnement (GRIVE) assure le pilotage et la mise en œuvre des actions pour les sites n° 3, désigné « *Garrigues de Lussan* », et n° 6, désigné « *Gardonnenque et Uzège* », dans le département de l'Hérault ;
- le Parc naturel régional du Luberon assure le pilotage et la mise en œuvre des actions pour le site n° 4 désigné « *Luberon* » dans le département du Vaucluse ;
- le Conservatoire – Etudes des écosystème de Provence (CEEP) assure le pilotage et la mise en œuvre des actions pour le site n° 5 désigné « *Crau et Marais* » dans le département du Var ;
- le Centre national d'informations toxicologiques vétérinaires (CNITV)



pour les analyses vétérinaires ;
- le Centre national de recherche scientifique (CNRS) pour le suivi et la validation scientifique.

Des actions et des moyens en faveur du vautour percnoptère

Le projet prévoit différentes actions destinées à favoriser le retour et le confortement des populations de vautours percnoptères du sud-est de la France :

- la construction de placettes d'alimentation et l'apport de nourriture pour maintenir les couples présents et assurer un taux de reproduction élevé ;
- la surveillance des sites de reproduction pour éviter les dérangements et assurer un bon succès de reproduction ;
- l'inventaire et la caractérisation des habitats de prédilection du vautour percnoptère, pour assurer leur restauration et leur gestion ;
- la construction de placettes d'alimentation sur les sites abandonnés pour y fixer de nouveaux oiseaux, ainsi que sur certaines zones d'erratisme et de passage migratoire pour améliorer la condition corporelle des individus ;
- la prospection pour localiser et identifier de nouveaux oiseaux ;
- la limitation et la réduction des facteurs de mortalité (poison, lignes électriques...) et de dérangement (loisirs de plein air...) au moyen de programmes de communication et de surveillance ;
- la sensibilisation des acteurs locaux par des actions d'animation et la création d'outils pédagogiques.

Des résultats souhaités

L'ensemble des actions doit aboutir à la restauration des populations de vautour percnoptère dans le sud-est de la France, notamment par :

- la préservation de tous les sites de reproduction, - la restauration des ressources alimentaires (39 à 61 placettes d'alimentation), - l'augmentation du nombre d'individus voire l'installation de nouveaux couples (2 à 4), - la réduction des facteurs de mortalité, - la restauration et la conservation des habitats, - la pérennisation et la valorisation des actions.

Bilan de 7 mois d'activités

Le programme Life Nature a débuté en septembre 2003 et déjà plusieurs actions ont été mises en place :

- 4 réunions de coordination auxquelles a assisté l'ensemble des partenaires associés au projet ;
- 3 réunions du bénéficiaire, la LPO, au ministère de l'Ecologie et du Développement durable dont 1 avec la participation de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne ;
- la mise en ligne d'un site internet ;
- l'élaboration d'un projet de plaquette institutionnelle destinée à présenter le Life Nature percnoptère ;
- la validation de protocoles standards pour la mise en œuvre des suivis et du programme d'actions ;
- la mise en place et l'alimentation de placettes d'alimentation ;
- et, enfin, la mise en œuvre des phases de terrain.

Pascal ORABI
LPO Mission Fir

Surveillance, suivi de la reproduction en France en 2003

Résumé

Le vautour percnoptère grâce au Plan national de restauration et au Life Nature, mis en place à son attention, bénéficie d'une réelle dynamique qui mobilise un réseau d'experts et de conservateurs en sa faveur.

Les opérations de surveillance des oiseaux estivants permettent de mieux connaître l'importance des populations de vautour percnoptère dans le sud-est de la France mais aussi dans les Pyrénées et ainsi de pressentir la dynamique de ses populations et/ou les menaces éventuelles.

Les effectifs recensés en 2003 correspondent pour :

- le sud-est, à un total de 40 vautours percnoptères, dont 18 couples étaient territoriaux. Parmi ces oiseaux, 14 couples étaient reproducteurs et 15 jeunes sont allés à l'envol.

- les Pyrénées, à un total de 58 couples de vautours percnoptères, dont 53 couples reproducteurs ont été contrôlés. 44 couples ont produit 48 jeunes à l'envol.

Le premier vautour percnoptère de retour de migration a été observé le 3 mars 2004, en Vallée d'Aure (source : F. Delage, LPO Aquitaine). Cette observation a été répétée depuis sur l'ensemble des sites de prédilection du vautour percnoptère en France.

La saison de reproduction 2004 a déjà débuté, espérons que cette année lui soit propice.

Pascal ORABI
LPO Mission Fir
01 53 58 58 38

Bilan pour les régions méditerranéennes

Cette année 2003 confirme l'installation de nouveaux couples ou d'oiseaux non appariés, à proximité de places de nourriture. Le baguage marquage des oiseaux met en évidence que la plupart de ces oiseaux sont originaires de la petite population du sud-est et particulière-

ment du Luberon qui possède 50 % de celle-ci (phénomène de philopatrie !).

Par ailleurs, comme chaque année, les équipes d'ornithologues espagnols du Coto Doñana qui font un suivi du percnoptère en Espagne, observent un certain nombre de nos oiseaux bagués sur des charniers ou dans des dortoirs collectifs.

J.-M. Grande a observé, en 2003, 3 percnoptères différents dont 2 adultes. L'un bagué en 97 dans les Alpilles et l'autre en 98 en Luberon (voir page suivante les commentaires de ses observations en Crau). Le troisième était un immature du Luberon né en 2001.

Max GALLARDO,
Parc naturel régional du Luberon

1 - Régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes (2003)

Dépt	Nombre d'oiseaux	Couples reprod.	Nidifications réussies	Jeunes à l'envol
HÉRAULT	1 couple	1 couple	1 nidification	2 jeunes
<i>L'un des 2 jeunes s'est accidentellement noyé dans un réservoir à bestiaux, à proximité du nid (GRIVE)</i>				
GARD	2 couples	1 couple	1 nidification	1 jeune
<i>L'un des couples ne s'est pas reproduit, du fait du changement de partenaire (celui-ci est une femelle née et baguée en Luberon en 1999) (GRIVE)</i>				
LOZÈRE AVEYRON	2 à 3 couples	2 couples	1 nidification	1 jeune
<i>Nichée tardive (LPO Grands Causses)</i>				
ARDÈCHE	1 couple	0	0	0
<i>Enfin le retour du percnoptère dans l'Ardèche ! Les efforts de nourrissage sont aujourd'hui récompensés avec ce couple non encore reproducteur, formé d'un male immature bagué au nid en Luberon en 2001 et d'une femelle non marquée (CORARDECHE)</i>				
DRÔME	1 couple + 1 à 2 oiseaux non appariés	1 couple	1 nidification	2 jeunes
<i>Le couple reproducteur, visiblement dérangé, change chaque année d'aire dans une modeste falaise où niche le vautour fauve.</i>				
<i>Observation de 1 à 2 adultes dont 1 bagué au nid en Luberon ! (Vautours en Baronnies)</i>				
<i>Observation régulière d'adultes et immatures sur le site de réintroduction du vautour fauve dans le Diois (PNR du Vercors)</i>				



2 - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2003)

Dépt	Nombre d'oiseaux	Couples reprod.	Nidifications réussies	Jeunes à l'envol
------	------------------	-----------------	------------------------	------------------

BOUCHES DU RHÔNE (ALPILLES ET CRAU)	2 couples + 2 oiseaux	2 couples	1 nidification	1 jeune
---	-----------------------	-----------	----------------	---------

De nouveau, échec de la nidification du couple des Alpilles, pondérée par la découverte tardive d'un second couple qui aurait produit 1 jeune vu volant. Par ailleurs, comme chaque année, la Crau s'affirme comme espace important pour les percnoptères en quête de nourriture. Les 2 oiseaux observés cette année étaient bagués et originaires du Luberon. L'un d'eux né en 1998 a déjà été observé en 2001 et 2002 sur un charnier près de Huesca en Aragon et le plus étonnant, c'est qu'il a été revu à la même place, un mois après son observation en Crau ! (LPO PACA, CEEP, Marais du Vigueirat)

VAUCLUSE	8 couples	7 couples	6 nidifications	8 jeunes
-----------------	-----------	-----------	-----------------	----------

Un des couples de percnoptères du Luberon ne niche plus, sans doute à cause de l'agressivité et du harcèlement particulièrement exacerbé d'un couple de grands corbeaux.

ALPES DE HAUTE PROVENCE	3 à 4 oiseaux	0	0	0
--------------------------------	---------------	---	---	---

3 percnoptères dont 2 adultes (l'un bagué mais non identifié), et un immature bagué au nid en Luberon en 2001, essentiellement près du charnier et de la volière à vautour fauve. Présence d'un adulte isolé, dans le secteur des basses gorges du Verdon, qui vient se nourrir sur un des charniers du Luberon oriental. (Vautours en Haute-Provence et LPO PACA).



Photo : Michel Terrasse

Population globale du sud-est de la France en 2003 (1+2)

40 vautours percnoptères
dont **18 couples territoriaux**
14 couples reproducteurs
11 nidifications réussies
15 jeunes à l'envol
dont **14 bagués.**

Détail du suivi dans les Baronnies

Pour la quatrième année consécutive, le même couple reproducteur de vautour percnoptère a été observé en 2003 sur son site de reproduction habituel.

Le couple a produit **deux jeunes à l'envol.**

Cet événement est inédit pour le département de la Drôme qui fait l'objet de suivis de la reproduction du vautour percnoptère depuis les années 1976. Les deux jeunes percnoptères ont été bagués par Max Gallardo le 17 juillet 2003.

Au cours de la saison 2003, trois ou quatre autres vautours percnoptères ont été observés dans les Baronnies. Parmi ces derniers oiseaux, un a été bagué en 2000 dans le petit Lubéron. Cet oiseau avait déjà été identifié dans les Baronnies en juillet 2002.

Christian TESSIER

Reproduction du couple de vautour percnoptère dans les Baronnies (1999 – 2003)

	Date d'arrivée du 1 ^{er} oiseau	Ponte	Eclosion	Date d'envol	Jeunes à l'envol	Nombre d'oiseaux différents	Départ du dernier oiseau
1999	5 mai	-	-	-	0	3	28 août
2000	5 avril	2 mai	18 juin	7 sept		5	17 septembre
2001	24 mars	23 avril	Début juin	-	0	6	1 ^{er} septembre
2002	5 avril	30 avril	12-13 juin	6 sept	1	7 ou 8	15 septembre
2003	27 mars	18 avril	Fin mai début juin	Fin août	2	7 ou 8	10 septembre

Bilan du suivi dans les Pyrénées en 2003

Introduction

Suite à une volonté partagée d'améliorer notre connaissance du vautour percnoptère sur le versant nord des Pyrénées, des structures associatives et institutionnelles ont décidé de joindre leurs efforts, de mettre en commun leur savoir-faire pour s'assurer une meilleure connaissance du statut du vautour percnoptère dans les massifs pyrénéens.

Une coordination technique rassemble l'ensemble des structures associatives et institutionnelles concernées. Il propose et valide les opérations :

- L'association Ligue Protection Oiseaux de l'Aude ;
- L'association, Ligue Protection Oiseaux (Délégation Aquitaine Groupe Pyrénées-Atlantiques) ;
- L'association SAIK ;
- L'association Nature-Midi-Pyrénées (groupe Hautes-Pyrénées et groupe ornithologique) ;
- Le Parc national des Pyrénées ;
- La Réserve naturelle volontaire du Pibeste ;
- L'Office national de la chasse et la faune sauvage.

Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable a institué un Plan national de restauration pour le vautour percnoptère, placé, pour la partie pyrénéenne, sous la maîtrise d'ouvrage de la DIREN Aquitaine et la maîtrise d'œuvre de la LPO Aquitaine. Ce plan quinquennal a démarré en 2003.

La LPO Aquitaine assure donc la coordination technique. Elle a procédé au recrutement d'une chargée de mission, avec pour principales missions des opérations :

- de communication ;
- d'éducation ;
- d'assistance à la conservation.

Cette communication présente la cinquième synthèse annuelle du programme d'actions mises en œuvre dans le cadre du Plan national de restauration.

En 2003, 71 sites ont été contrôlés

sur l'ensemble du versant nord de la chaîne pyrénéenne et 58 couples ont été recensés.

Bilan synthétique de l'année 2003

Méthodes

L'ensemble des données est collecté selon un protocole standard et sur des fiches utilisées par tous les observateurs pyrénéens. Malgré la diversité des observateurs, la qualité des suivis s'affirme. Ils deviennent plus exhaustifs et les incertitudes sur l'existence de couples cantonnés, reproducteurs ou le nombre de jeunes à l'envol s'amenuisent. Les méthodes employées disposent toujours de limites qui correspondent aux possibilités de mobilisation du capital humain. Ainsi, par exemple, la définition précise des dates d'envol des jeunes au nid ne peut être affirmée, faute de pouvoir assurer un suivi quotidien des sites de nidification.

Afin de lisser les résultats et d'éviter les approximations arbitraires du nombre de jeunes à l'envol (probables à certains), nous considérons que tous les jeunes observés exerçant leurs ailes ou bien nourri à partir de la dernière décade de juillet ont une forte probabilité d'aller à l'envol. Toutefois des incertitudes demeurent dans le cas d'événements stochastiques et de la mortalité inopinée des jeunes avant l'envol.

Analyse

Les résultats 2003 diffèrent de ceux présentés ces quatre dernières années puisque nous constatons une

évolution positive du nombre de couples cantonnés et reproducteurs ainsi que du nombre de jeunes à l'envol.

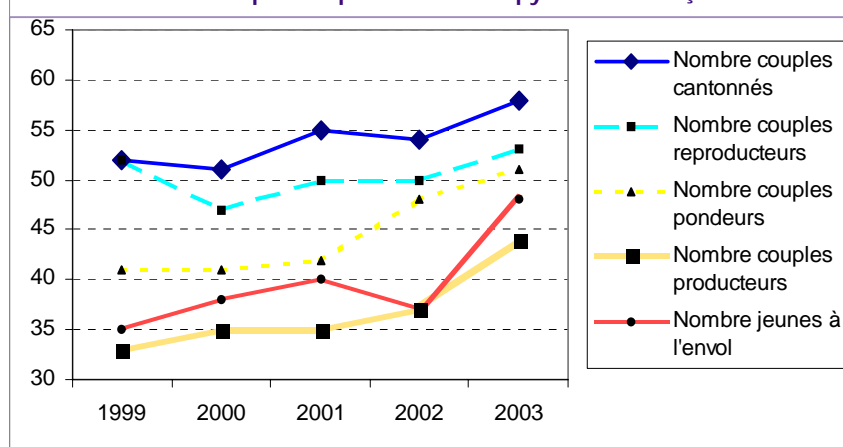
Ce constat est à corréliser avec la présence de nouveaux couples trouvés en Haute-Garonne et en Ariège (4 nouveaux couples). Nous soupçonnons, également, la présence de deux autres couples en Bigorre et dans le Pays Basque. Ces deux derniers oiseaux n'ont pas été comptabilisés dans les effectifs de l'année 2003 et leur cantonnement devra être confirmé en 2004.

Les couples présents dans l'Aude sont désormais tous reproducteurs. Le bilan de l'année 2003 laisse apparaître les meilleurs résultats de productivité et du taux des jeunes oiseaux à l'envol, sur l'ensemble du massif pyrénéen, depuis le début du suivi par la coordination en 1999. En effet, 4 couples ont donné 2 jeunes à l'envol.

Il est difficile d'interpréter cette tendance et il serait sans doute imprudent et prématuré de corréliser ces résultats aux conditions climatiques de l'année 2003.

Le tableau ci-dessous indique une certaine constance des effectifs durant les années 1999 à 2002 de 33 à 37 jeunes à l'envol alors que nous approchons la cinquantaine en 2003. Bien que les effectifs nicheurs augmentent dans les départements les plus orientaux, la proportion de couples présents entre l'est et l'ouest de la chaîne pyrénéenne varie peu. Deux-tiers des effectifs de la population pyrénéenne sont cantonnés dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Evolution des paramètres de la reproduction du vautour percnoptère dans les pyrénées françaises

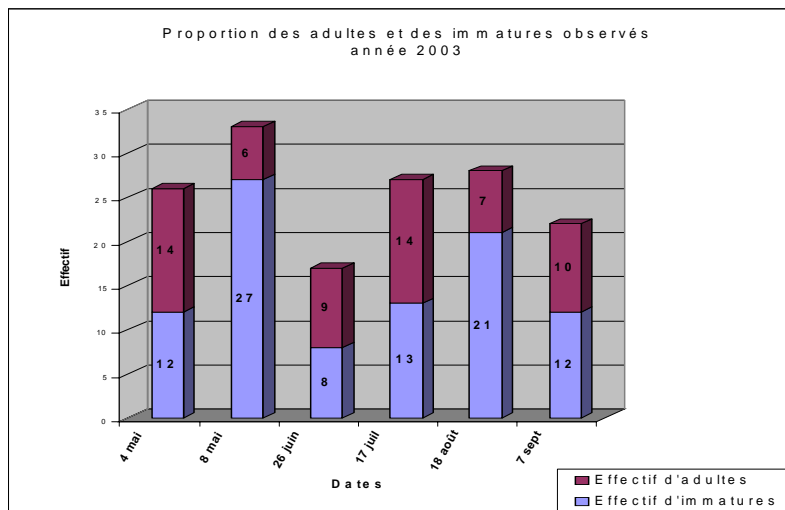


Suivi du dortoir en Pays Basque

La coordination dans le Pays Basque est assurée par Dimitri Marguerat. Les actions programmées en 2003 dans le cadre du Plan national de restauration prévoyaient un suivi du dortoir et l'établissement de relations avec les divers usagers du site (agriculteurs, chasseurs, tanneur...).

Du 22 février 2003 au 28 septembre 2003, 12 observateurs ont effectué 49 visites. Ils ont noté les premiers oiseaux adultes (6) le 2 mars 2003. Entre le mois de mars et le mois d'avril, les effectifs ont

oscillé entre 7 à 13 adultes. Le premier immature est arrivé le 6 avril 2003 alors que peu d'immatures ont été observés durant ce mois. Dès le début du mois de mai 2003, les effectifs sont devenus plus importants. Le 4 mai, 14 immatures et 12 adultes étaient observés alors que le 8 mai 33 individus dont 27 adultes et 6 immatures étaient relevés. Le dortoir était fréquenté par une vingtaine d'oiseaux (16 - 27) jusqu'à la mi-juillet. Du 19 juillet au 14 août 2003, le dortoir était peu fréquenté (3-7). Le dernier percnoptère était observé seul le 16 septembre 2003. L'effort de suivi sera poursuivi en 2004.



Des constats de menaces

Comme chaque année, sur l'ensemble du massif pyrénéen, des activités humaines ont généré des perturbations : survols aériens, coupes forestières, ball-trap, escalade, travaux d'entretien de sentier...

Un individu immature décédé a été récupéré cette année en Vallée d'Ossau.

De nombreuses actions ont été initiées en 2003, particulièrement sur les problématiques de conflits d'usage (escalade essentiellement). De nombreuses rencontres avec les divers usagers des espaces concernés par la présence du vautour percnoptère ont permis des échanges laissant espérer une meilleure prise en considération des habitats rupestres.

Un programme de sensibilisation

Le réseau ECCO (Education à l'environnement) mis en place dans le cadre du Plan national de restauration du gypaète barbu a été activé pour le vautour percnoptère. Il s'agit avant tout de s'appuyer sur l'expérience forte de ce réseau pour déployer l'information et la connaissance.

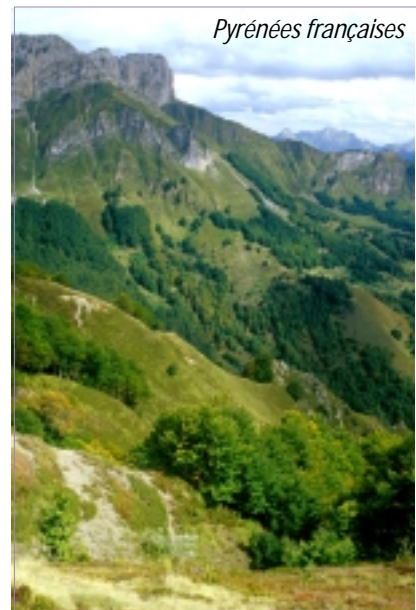
L'ensemble des actions de communication a été mis en cohérence avec la LPO en charge de la coordination nationale du Plan national de restauration du vautour percnoptère (site internet, plaquettes institutionnelles de communication, etc.)

L'adresse du site Internet est la suivante : www.percnoptere.lpo.fr

La phénologie de la reproduction

L'arrivée des premiers individus de la migration pré-nuptiale marque le début d'une saison d'investigation et d'observation.

- Première date d'observation d'un oiseau : 02/03/2003
- Dernière date d'observation d'un oiseau : début octobre
- Première date d'accouplement observé : 26/03/2003
- Dernière date d'accouplement observé : 04/06/2003
- Première date de couvaison observée : 27/03/2003
- Dernière date de couvaison observée : 10/06/2003
- Première date d'envol d'un jeune : 22/07/2003
- Dernière date d'envol du jeune : 14/09/2003



Bilan 2003 de la reproduction

Nous présentons ci-après un tableau synthétique qui dresse un récapitulatif de la saison de reproduction de l'année 2003.

Afin de préserver la confidentialité des sites de présence effectifs des vautours percnoptères, les observations sont consignées dans le tableau par secteur géographique.

Bilan 2003 de la reproduction du vautour percnoptère dans les Pyrénées

	Nbre sites connus	Nbre sites contrôlés	Nbre couples recensés(A)	Nbre couples reproducteurs	Nbre couples pondEURS	Nbre couples producteurs(E)	Nbre jeunes à l'envol(F)
Pays Basque	25	22	17	15	15	12	12
Béarn - Barétous	28	27	20	19	18	15	17
Hautes-Pyrénées	10	7	7	7	7	7	6
Haute-Garonne	4	4	4	4	3	3	4
Ariège	8	7	6	5	5	5	7
Aude	3	3	3	3	3	2	2
Total	78	71	58	53	51	44	48

Perspectives

La coordination technique des Pyrénéens œuvre pour l'établissement d'une base de données commune au réseau. Elle dispose, à ce jour, de 2/3 des données stockées sous la forme de fiches papier. En 2004, un stagiaire DIREN travaillera sur l'élaboration de cette base de données. L'année 2004 sera également l'occasion de la mise en œuvre du protocole de baguage établi en relation avec le réseau du sud-est de la France. De même, le réseau pyrénéen s'attachera à développer les échanges avec les experts outre frontière ainsi que le réseau du sud-est qui procèdent systématiquement au baguage des juvéniles depuis de nombreuses années.

Les initiatives prises par la LPO Aude, qui a mis en place un suivi automatisé des placettes d'alimentation, feront également l'objet d'échanges. De plus, nous envisageons d'encourager les rencontres et les concertations entre les coordinateurs des divers secteurs afin d'améliorer les outils méthodologiques, de convenir des plans d'actions, des objectifs mais également de standardiser les procédures. L'année 2003 a été ponctuée par la participation de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. En 2004, l'Association naturalistes de l'Ariège (ANA) rejoindra à son tour la coordination technique.

Erick KOBIERZYCKI

Réseau de suivi dans les Pyrénées

Le suivi du vautour percnoptère dans les Pyrénées mobilise un véritable réseau de personnes bénévoles mais également de salariés.

Nous présentons de manière synthétique le niveau d'investissement de ce réseau et les organismes qui le constitue.

L'ensemble de l'investissement pour assurer la coordination et le suivi du vautour percnoptère dans les Pyrénées pour l'année 2003 correspond environ à 250 journées / homme, soit 36 425 km cumulés parcourus.

Cet investissement s'inscrit dans le suivi de 58 couples sur 71 sites contrôlés.

Nous présentons la liste de tous les observateurs ayant transmis des données et participé au suivi du vautour percnoptère dans les Pyrénées en 2003 :

Pour l'association SIAIK :

J. Curutcharry, P. Clerc, A. Garbay, L. Gonzales, J. Larre, F. Laspreses, D. Marguerat, M.-L. Mautrec, B. Messana, K. Mergen, H. Mondiet, A. Pagoaga, A. Poure, I. Rebours, J.-L. Semeteys, J.-P. Serre et A. Serre.

Pour la LPO Aquitaine :

J.-C. Allemand, P. Beaupère, F. Delage, J.-L. Gangé, M. Gush, E. Kobierzycki, P. Lurdos, P. Lacouloumère, T. Laporte, D. Vincent, J.-P. Gans.

Pour l'Office national de la chasse et de la faune sauvage :
Iratchet, Etchebarne, C. Plisson, C. Clemente, Mirande, D. Lefebvre.

Pour le Parc national des Pyrénées :

R. Camviel, M. Cauhape, J. Cedet, J. Isaure, F. Cassou, P. Lacouloumère, D. Meslet, D. Peyrusque, F. Thomas-Cantie, J.-P. Domec, C. Habas, M. Moreau, L. Nedelec, C. Ringeval, J.-N. Loireau, G. Nogue, M. Empain, D. Moreillon, C. Arthur, J. Zueras.

Pour la Réserve Naturelle Volontaire du Pibeste :

X. Dupuy.

Pour Nature Midi Pyrénées :

S. Fiolet, P. Harle, F. Ricouart, C. Berges, F. Ballereau, G. Gérard, M. Lapene, N. Bourcy, G. Pedron, D. Portier, F. Rachou-Langlatte, D. Rousseau, L. Villagines, S. Peres, D. Ragué, C. Ragué, S. Rumeau, G. Gill, V. Dicasse, A. Barboiron.

Pour la LPO Aude :

Y. Roullaud, T. Rutkowski, P. Adam, R. Peyre, C. Riols, R. Riols, C. Monier.

Et également :

M. Chalvet, P. Raoult (GEOB), M. Razin (LPO Mission Fir)

Si toutefois des observateurs ont été oubliés, nous les prions d'accepter toutes nos excuses et de bien vouloir nous signaler toute omission. La coordination des Pyrénées, accompagnée de l'ensemble des coordinateurs locaux et départementaux, remercie toutes les personnes investies dans le suivi de la reproduction du vautour percnoptère sur l'ensemble du versant nord du massif pyrénéen.

Erick KOBIERZYCKI
erick.kobierzycki@tiscali.fr



ETUDES

Regime alimentaire

Que mangent-ils donc ?

Il y a longtemps que j'avais envie de savoir de quoi se nourrissent les vautours percnoptères des Alpilles. L'examen du régime alimentaire réalisé par Laurent Zimmermann, par prélèvement le 6 septembre 2003, contribue à satisfaire ma curiosité.

Espèce	Nbre	Commentaire
Lapins	91	2/3 de Gar.
Volailles	21	Poulets
Boucherie	43	Divers pièces
Sanglier	1	Peau avec poils
Couleuvre échelon	1	Peau
Poisson	2	Carpes
Mustélide	1	Fouine
Canidé	2	1 chien + 1 renard
Oiseaux sp.	1	Goéland sp
Total	163	pièces

Ce tableau non exhaustif laisse apparaître que le vautour percnoptère ne dédaigne pas le poisson. Les vautours percnoptères vont probablement à la pêche de cadavres de poisson sur le lac de Barreau, près de Saint-Rémy-de-Provence. Ils y sont observés régulièrement par A. Charles. Ce constat est répété à Mallemort (source : P. Lavaux), avec probablement des vautours percnoptères du Luberon.

La forte proportion de restes de lapins tend à prouver que les vautours percnoptères cherchent leur nourriture et ne sont pas aussi opportunistes que les goélands. La décharge d'Entressen est proche mais les Vautours percnoptères continuent à jouer leur rôle d'éboueurs en se nourrissant des cadavres qu'ils trouvent (renard, sanglier, couleuvre, etc.). Si l'on en juge par le nombre important des pièces de boucherie (vertèbres, os, pattes de poulets), les placettes d'alimentation fonctionnent

bien en dépit de la concurrence exercée par les grands corbeaux, les choucas et les milans noirs. Détail surprenant, nous n'avons pas retrouvé les balles de golf présentes dans le nid en 2001 ! Qui donc a volé les balles des percnoptères des Alpilles ?

Michèle CORSANGE
LPO PACA

Anecdotes

En Afrique, le vautour percnoptère est capable d'utiliser une pierre pour rompre la coquille des gros œufs dont il convoite le contenu. Ce comportement, très rare chez ces oiseaux, n'a jamais été observé en France. Cependant... lors du baguage d'un jeune, en juillet 2001, dans les Alpilles, le bagueur a eu la surprise de trouver 8 balles de golf dans le nid. Ces balles avaient été récoltées par les parents du jeune vautour sur les terrains de golf alentours. Ils avaient probablement confondu ces balles avec des œufs...

Quelques références bibliographiques sur le vautour percnoptère

Je transmets ci-dessous une liste non exhaustive d'articles parus en 2003 ou récemment dans des revues ou livres étrangers sur cette espèce et vous convie à leur lecture.

- Negro J.J. et al (2002) : *An unusual source of essential carotenoids. A yellow-faced vulture includes ungulate faeces in*

its diet for cosmetic purposes.

Nature, Vol.416:807-807.

- Benitez J.R., Sanchez-Zapata J.A., Donazar J.A., De la Riva M., Hernandez F. y Barcell M. (2003) : *Andalucia se queda sin alimoches.*

Quercus 206 : 15-19

- Palacios C.J., Gangoso L., Lanfiuti M., Hiraldo F., Donazar J.A. (2003) *Los tendidos electricos ponen en situacion critica al guire* . Quercus 206 : 20-22

- Donazar J.A., Negro J.J., Palacios C.J., Gangoso L., Godoy J.A., Ceballos O. , Hiraldo F. (2002) *Description of a new subspecies of the Egyptian Vulture (Neophron percnopterus) from the Canary Islands.* The journal of Raptors Research, 36(1) 17-23

- De Pablo F. (2000) *Estatus del Alimoche (Neophron percnopterus) en*

Menorca, Islas Baleares. Anuari ornitologic de les baleares, Vol 15. 3-9

- Del Moral J.C. & Marti R. (Eds) 2002 . *El alimoche Comun en Espana y Portugal (I Censo coordinado).* Ano 2000. Monografia n° 8. SEO/Birdlife. Madrid. 176 p.

- Ferguson-Lees J. and Christie D.A. (2001) *Raptors of the world.* Houghton Mifflin Company, Boston, 992 p

Enfin, je vous informe de la parution très prochaine d'un livre sur les rapaces en France aux Editions Delachaux et Niestlé (bilan de l'enquête Rapaces 2000-2002) coordonné par J-M Thiollay et V. Bretagnole (CNRS – MNHN), J. Seriot (coordinateur national) et les coordinateurs régionaux. Dans cet ouvrage, un article co-rédigé par Max Gallardo et moi-même fait état de la situation de l'espèce en France.

Erick KOBIERZYCKI
erick.kobierzycki@tiscali.fr

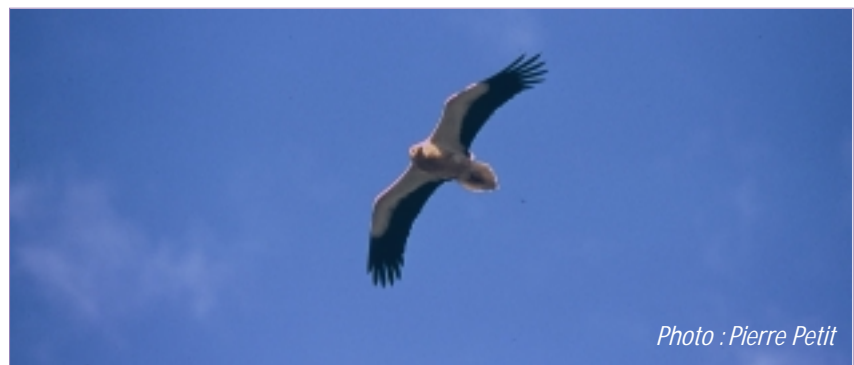


Photo : Pierre Petit

Les placettes d'alimentation

Le paradoxe d'une légalisation en interférence

Depuis 1968, le Fonds d'Intervention pour les Rapaces puis la LPO oeuvrent pour la protection des vautours en France. Les causes originelles du déclin des vautours en France étaient étroitement liées à des actes de destruction intentionnelle par empoisonnement à la strychnine ou encore par abattage et chasse au trophée. Ainsi les effectifs de vautour fauve et de vautour percnoptère ont été affectés dès les années 1920. Aujourd'hui, la conservation et le renforcement spontané des populations de vautours sont à corrélérer avec le maintien des activités agropastorales, la qualité des paysages ruraux et montagnards ainsi qu'avec les capacités d'accueil des milieux naturels :

- Existence de ressources spatiales (aire de reproduction, zone refuge...);
- Existence de ressources alimentaires;
- Accessibilités des ressources...

Le vautour fauve a bénéficié d'un programme de réintroduction depuis 1968, le vautour moine depuis 1992 et ceci dans les Grands Causses. Le vautour percnoptère, quant à lui, bénéficie de programmes de conservation basés sur un retour spontané de ses populations. Notons que la mise en place de charniers à l'attention des vautours fauve et moine a été profitable à l'opportuniste vautour percnoptère. Qu'il s'agisse de programmes de réintroduction ou de recolonisation spontanée, la pérennité des vautours en France reste tributaire de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources alimentaires.

L'ensemble des rapaces nécrophages

bénéficie depuis les premiers programmes de conservation de la mise en œuvre de charniers et de placettes d'alimentation alimentés régulièrement par des éleveurs, des gestionnaires et des conservateurs sous le contrôle des Directions des services vétérinaires.

La mise en place d'aires de nourrissage à l'attention des rapaces nécrophages a fait l'objet d'un arrêté le 7 août 1998 du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires rurales et du ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Cet arrêté permettait, sous certaines conditions, le dépôt de cadavres d'animaux d'élevage pour le nourrissage des rapaces nécrophages au sens du règlement du Parlement et du Conseil Européen n° 1774/2002 qui concerne l'utilisation des matières de catégories 1 pour l'alimentation des nécrophages.

La mise en place de placettes d'alimentation, en plus de leurs intérêts pour la préservation des oiseaux nécrophages, présente de multiples avantages. Elle permet :

- de limiter les coûts usuels d'équarissage par l'élimination naturelle d'une partie des carcasses issues des élevages en favorisant le retour des oiseaux nécrophages remarquables;
- de mobiliser les éleveurs dans l'assistance à la gestion et la prise en charge des placettes d'alimentation. Ils sont ainsi promoteurs d'activités raisonnées et garants d'un environnement de qualité;
- d'accéder à l'autonomie des éleveurs en terme de gestion des carcasses;
- de limiter les déplacements importants des cadavres d'animaux ainsi que les déplacements d'une exploitation à l'autre;
- de développer les facultés de prospection des vautours et ainsi de les encourager à jouer le rôle

spontané d'équarisseur naturel des cadavres d'animaux d'élevage abandonnés ou encore des animaux sauvages;

- de rétablir un maillon essentiel des écosystèmes naturels.

Les dernières crises d'épizooties de la fin des années 2000 (encéphalopathie spongiforme bovine, encéphalopathie spongiforme transmissible, tremblante ovine, fièvre aphteuse, brucellose...) qui ont parcouru l'Europe et le continent Américain ont concentré l'attention du grand public et des pouvoirs publics. Des inquiétudes demeurent sur les possibilités de transmission des virus des animaux aux hommes, sur la possibilité de transmission de l'ESB aux élevages d'ovins et de caprins ou encore sur l'hypothèse d'une ESB ovine. Ces inquiétudes sont légitimées par les controverses d'utilisation de farines animales et l'abattage systématique des troupeaux d'ovins et de caprins affectés par la tremblante. Ce paroxysme d'événements a été l'occasion de mobiliser le principe de précaution et de renforcer les procédures d'épidémiosurveillance.

L'ensemble de cette crise sanitaire a des conséquences directes sur le cadre légal qui régit la mise en œuvre et l'existence d'aires de nourrissage pour les oiseaux nécrophages. En d'autres termes les dispositions réglementaires qui suivent sont de nature à remettre en cause les programmes de conservation des vautours tel que le programme Life Nature mobilisé dans le sud-est de la France à la faveur du vautour percnoptère. Ce Life Nature est basé sur la mise en place de placettes d'alimentation destinées à encourager le retour spontané du vautour percnoptère et le confortement naturel de ses populations en voie de régression dans ce secteur géographique.

En effet, par décision 2003/322/CE du 12 mai 2003, la Commission européenne impose des contraintes supplémentaires à l'application du règlement CE 1774/2002 relatif à l'utilisation des matières de catégories 1 pour l'alimentation des nécrophages. Cette décision autorise



l'utilisation de matières de catégorie 1 pour l'alimentation de certains oiseaux nécrophages aux conditions modifiées à l'article 3-b de l'annexe à la dite décision : « *La personne responsable de l'alimentation des animaux doit s'assurer que pour les carcasses de bovins de plus de 24 mois et les carcasses d'ovins et de caprins de plus de 18 mois, destinées à être utilisées pour l'alimentation des animaux, soient soumises, avant leur utilisation en tant qu'aliments pour animaux, à un test de dépistage des EST prévu dans le règlement 999/2001 et obtiennent un résultat négatif* ».

Des réunions ont été organisées au ministère de l'Ecologie et du Développement durable, avec la participation du représentant du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires rurales. Le Centre national d'informations toxicologiques vétérinaires et la mission Fonds d'intervention pour les rapaces de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ont fait une proposition d'adaptation à l'application des contraintes de cette décision qui sera débattue ultérieurement.

L'application stricte de ce règlement en loi française met en péril le dispositif français adopté par application, jusqu'à ce jour, de l'arrêté du 7 août 1998. En effet, elle oblige les éleveurs à conserver toutes les carcasses animales pendant le délai de l'analyse des échantillons par les services vétérinaires habilités. Cette obligation affecte la mise en place des placettes d'alimentation par la complication des procédures, la nécessité de mobiliser une logistique importante et prohibitive. Ces obstacles ne permettent pas aux conservateurs de s'assurer le concours unanime des éleveurs. Des adaptations raisonnables permettraient de respecter le principe de précaution sanitaire sans remettre en cause des objectifs de protection et de conservation de notre patrimoine naturel. De plus, rappelons que les vautours et certains rapaces nécrophages sont protégés à divers titres par entre autre :

- au niveau national, la loi de protection de la Nature de juillet 1976 et

l'arrêté du 17 avril 1981 ;

- au niveau européen, la Directive « Oiseau » n° 79/409 du 6 avril 1979, en annexe I. Cette directive européenne s'applique à tous les Etats membres de la Communauté depuis le 6 avril 1981 ;

- au niveau européen, l'annexe II de la Convention de Berne qui a pour objet d'assurer la conservation, au niveau européen, de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels, notamment des espèces et des habitats dont la conservation nécessite la coopération de plusieurs Etats ;

- à l'échelle mondiale et en tant qu'espèces migratrices, la Convention de Bonn 82/461/CEE du Conseil, du 24 juin 1982 qui leur accorde un statut de protection. L'application des différents textes réglementaires et législatifs doit-elle s'exercer de façon inflexible au détriment du respect des objectifs de certains de ces textes ou bien faire l'objet d'ajustements adéquats ? L'Etat français et la Commission européenne, qui se portent garants de la protection du patrimoine naturel, en légiférant peuvent-ils être également les pourvoyeurs des causes de la régression inéluctable des composantes de ce patrimoine ?

Pascal ORABI

Un séminaire sur les placettes d'alimentation dans les Grands Causses

Le 14 et 15 juin 2004, à Peyreleau, dans l'Aveyron, un séminaire a été organisé par la LPO dans le cadre du Life Nature « Restauration du vautour percnoptère dans le sud-est de la France ». Ce séminaire a traité de la mise en œuvre de placettes d'alimentation à l'attention des rapaces nécrophages, qui sont un élément majeur du programme Life Nature du vautour percnoptère. Cet événement a été l'occasion pour les experts biologistes et gestionnaires français et espagnols d'échanger en présence de représentants des

ministères de l'Ecologie et du Développement durable et de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales ainsi que de leurs représentants départementaux. Les 53 participants ont assisté à une visite commentée de placettes chez des éleveurs particuliers. Ils ont participé également à une journée d'intervention et de débats. A cette occasion, compte tenu de règles sanitaires et de l'actualité réglementaire, un projet de motion a été présenté à l'assemblée. Ce projet présente un descriptif du cadre réglementaire, des contraintes imposées par la décision 2003/332/CE de la Commission européenne du 12 mai 2003, portant application du règlement (CE) n°1774/2002 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation de matières de catégorie 1 pour l'alimentation de certains oiseaux nécrophages. Il propose également des alternatives acceptables pour assurer la pérennité des placettes d'alimentation mais également pour respecter les procédures de prévention de risques d'EST. Ce projet de motion sera transmis à la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne début septembre.

Pascal ORABI et Yvan TARIEL

Un grand merci à Frédéric Thouin qui a assuré les traductions des allocutions espagnoles et à Michel Terrasse pour l'animation des séances plénières du séminaire.



Dortoirs communs du vautour percnoptère dans la vallée de l'Ebre et son importance pour la conservation de l'espèce

Depuis 1986, nous notons l'existence de 13 dortoirs communs de vautours percnoptères dans la région pyrénéenne (Navarre, Aragon). Le nombre maximum d'individus observés dans les 8 dortoirs principaux oscille entre 33 et 200 oiseaux. Le suivi télémétrique de 3 individus et le baguage de 264 individus a permis de démontrer que les oiseaux pouvaient fréquenter différents dortoirs durant la même année. Par jour, un déplacement de 80 kilomètres est possible. Les vautours percnoptères rassemblés en dortoirs acquièrent la totale maîtrise de l'alimentation sur les « muladares » (zone de dépôt de charognes) et sur les dépôts d'ordures des environs. Le suivi, durant cinq années consécutives, sur le principal dortoir connu relève un maximum d'oiseaux à la fin du mois de juillet et début août. Les premiers adultes arrivent fin février, les immatures apparaissent en mai et aucun poussin ne visite les dortoirs après leurs premiers vols (août ou septembre). De 35 à 50 % des oiseaux observés en été présentent un plumage d'immatures (de 1 à 3 ans). Les dortoirs sont visités par les oiseaux non reproducteurs nés à plus de 165 kilomètres de distance et par les adultes reproducteurs provenant d'une zone minimum aux alentours de 25 kilomètres. On estime qu'une fraction très importante de la population ibérique de vautours percnoptères non reproducteurs peuvent se regrouper sur ces dortoirs d'été. Jusqu'à maintenant,

ces dortoirs ne sont inclus dans aucun objectif ou mesure de conservation mis en œuvre par les gouvernements de Navarre ou d'Aragon.

*Anuario Ornitológico de Navarra.
VOL 2. ©1996*

*José A. Donázar *, Olga Ceballos ** y
José L. Tella **

**Estación Biológica de Doñana, C.S.I.C.
Avda. María Luisa s/n
41013 SEVILLA*

*** Grupo de Estudios Biológicos
UGARRA
Avda. Carlos III 19, 4º izda
31002 PAMPLONA*

La Navarre à la tête des populations de vautour percnoptère

La Navarre est la province espagnole qui héberge le nombre le plus important de couples de percnoptère. Ce résultat est issu du second comptage national de cette espèce réalisé en 2000 par l'association SEO en collaboration avec le Département de l'environnement qui établit que la communauté navarraise compte 159 couples, soit un peu plus de 10 % du total de la population espagnole (1 480 couples).

Les 159 couples comptabilisés en Navarre représentent une densité moyenne de 1,53 couples par 100 kilomètres carrés, soit une moyenne supérieure à la moyenne nationale de l'ordre de 0,30 couple par 100 kilomètres carrés. En Navarre, le vautour percnoptère est classé comme espèce vulnérable dans la liste des espèces menacées de Navarre. La région des Bardenas reales est la zone biogéographique avec la densité de population la plus élevée (6,12 couples par 100 kilomètres carrés). Avec une population actuelle estimée à 26 couples reproducteurs, les Bardenas abritent 16,4% de la population navarraise. Le reste de la Ribera compte 17 couples avec une densité moyenne de 0,57 couples par 100 mètres carrés. La zone pyrénéenne de la Navarre, avec 52 couples cantonnés, héberge un tiers de la population navarraise avec une densité de 2,81 couples par 100 kilomètres carrés. 74 % des nids sont établis dans des petites cavités rocheuses, tandis que les autres nids sont installés sur des corniches abritées (16,5%). 55% des couples recensés nichent au sein d'espaces naturels protégés. On peut supposer un maintien du nombre de couples depuis le dernier recensement (en 1991, la Navarre comptait 160 couples). La Navarre est la province qui compte le plus de couples de vautour percnoptère devant la province de Burgos (143), Caceres (131) et Huesca (121). Les autres provinces ont moins de 100 couples



Photo de Didier Peyrusqué



(Salamanque avec 70 couples, Saragosse avec 75 à 88 couples et Teruel avec 64 couples). Si l'on prend pour référence les communautés autonomes, la Navarre arrive en quatrième position derrière la Castilla y León (425 couples), l'Aragon (273 couples) et l'Extremadura (181 couples). Après vient la Castilla La Mancha (113 couples). A elles cinq, ces communautés autonomes représentent 78 % de la population nationale. Cependant, au niveau nationale la population a baissé en moyenne de 25 % ces quinze dernières années. Les principales pertes sont dues à l'utilisation dans les zones de chasse d'appâts empoisonnés altérant la reproduction par accumulation de produits toxiques.

D'après Ecosistemas y ecología del Paisaje. Medio Ambiente 2002 p. 103



Photo de Max Gallardo

Gibraltar Le vautour percnoptère, menacé d'extinction

De 27 couples de vautours percnoptères qui vivaient à la fin des années 70 dans la région, il n'en reste plus que 7.

L'association écologiste Agaden a envoyé un rapport à la délégation provinciale de l'environnement à qui elle pose la question de savoir quelles sont les mesures qu'elle envisage de prendre afin de préserver la population de percnoptère dans la région.

La présence de ces rapaces a baissé

de façon importante ces vingt dernières années et de façon plus préoccupante cette dernière décennie. Agaden base son information sur une communication faite par José Ramon Benitez, chercheur à la Station biologique de Doñana, qui dépend du conseil supérieur de recherches scientifiques (CSIC). Ce dernier déclare que l'état de conservation du vautour percnoptère dans la région de Gibraltar est très grave. Il explique qu'à la fin des années 70 on pouvait comptabiliser 27 couples et 5 à 6 couples probables. A la fin des années 80, seuls 20 couples étaient sûrs. A partir de l'année 1998, on a pu comptabiliser 9 aires de reproduction alors qu'à ce jour seul 7 sites sont relevés. Cette note fait apparaître que la population de vautour percnoptère a régressé de deux tiers des effectifs sur la dernière décennie, dans cette région.

José Ramon Benitez assure que pour une espèce longévive, un tel rythme d'abandon de territoires peut s'expliquer uniquement par un taux élevé de mortalité des adultes ou par de fortes perturbations lors de la période de reproduction. L'élimination du poison et la création de « muladares » (zones où est amené le bétail mort pour le nourrissage des oiseaux charognards) sont les axes de travail que J.R. Benitez propose pour conserver le vautour percnoptère dans cette région. Agaden reproche à l'administration de vouloir réintroduire dans la région des espèces disparues et de ne pas se préoccuper de conserver les espèces qui sont menacées mais encore présentes sur le territoire.

J.M. LÉON MORICHE

Vautours percnoptères morts empoisonnés aux Canaries

Sept individus de la sous-espèce canarienne (*Neophrons percnopterus majorensis* ou « guirres ») ont été retrouvés morts en moins d'un mois.

Les premières analyses ont révélé dans trois cas la présence de substances toxiques habituellement utilisées pour l'éradication de la faune « indésirable ». Les autres cas sont en attente de résultats.

La situation est alarmante, cette sous-espèce ne compte que 150 individus, la plupart sur l'île de Fuerteventura, dont approximativement 30 couples reproducteurs. Le cas est d'autant plus grave que les individus retrouvés sont adultes ou quasi-adultes. Depuis 1999, 13 cas d'empoisonnement ont été constatés, dont sept ces dernières semaines.

Les poisons détectés à Fuerteventura sont des pesticides agricoles organophosphorés, ainsi que des rodenticides et de la strychnine. Ils sont utilisés principalement dans le but d'éliminer les chiens errants ainsi que les buses ou *aguillillas* (*Buteo buteo insularum*) et les corbeaux, selon les croyances bien établies concernant les dégâts que ces oiseaux feraient subir aux animaux d'élevage ou au gibier. Depuis peu, ils sont aussi utilisés contre le bétail ensauvagé (chèvres...) qui causerait des dégâts à l'agriculture.

Face à cette situation, les différents partenaires (administrations, ONG) tentent de réagir : moyens de contrôle renforcés, information et sensibilisation. La Commission européenne a par ailleurs été sollicitée pour l'établissement d'un projet Life pour la conservation du *Neophron percnopterus majorensis*, suite notamment aux études menées par la Station Biologique de Doñana, un des chapitres étant tourné vers un contrôle des appâts empoisonnés.

*Quercus n° 221
Juillet 2004*

Espagne Toujours le poison !

La région des Pics d'Europe aux Asturies était jusqu'à présent à peu près indemne de campagnes d'empoisonnement, spécialité des zones de chasse au petit gibier de Castille, La Mancha, León, Baléares, Andalousie, etc. Malheureusement, la découverte de deux vautours percnoptères et trois vautours fauves (ainsi qu'une louve, une ourse, un sanglier, plusieurs chiens, etc.) traduit des empoisonnements illégaux organisés par des bergers pour éliminer les loups. La situation est d'autant plus grave qu'il s'agit d'une région où une importante campagne en faveur du retour spontané du gypaète est en cours. Dans la communauté de Madrid, qui abrite une soixantaine de couples de vautours moines, cinq individus ont été trouvés empoisonnés en avril et mai 2003. Dans la région de Burgos, quatorze vautours fauves ont été empoisonnés entre le 25 mai et le 5 juin 2003, etc. Pour lutter contre ce véritable fléau qui menace des espèces emblématiques telles que l'aigle impérial, le vautour moine, le gypaète, le loup, l'ours, etc., les protecteurs de la nature et la Fédération royale des chasseurs d'Espagne, avec le soutien du ministère de l'Environnement et de l'Union européenne, ont conclu un accord pour travailler et lutter en commun contre l'usage illégal d'appâts empoisonnés et tenter d'éradiquer ces pratiques.

Quercus, août et octobre 2003

Reproduction en captivité du percnoptère

Le « Zoobotanico » de Jerez, dans la province de Cadix, a réussi, pour la première fois en Espagne, la reproduction d'un couple de vautours percnoptères. C'est un fait assez rare en Europe, permettant d'envisager, comme pour d'autres espèces de rapaces menacés, des opérations de conservation à partir de sujets élevés en captivité.

Quercus, août 2003

Malte Massacre à la maltaise

L'île de Malte, en Méditerranée, est bien connue pour être le tombeau des oiseaux migrateurs européens, massacrés en toute saison par le fusil et les pièges, à terre et en mer. Non contents d'anéantir les oiseaux sur leurs îles, les chasseurs maltais exportent leur savoir-faire. Le 17 mars 2003, les douaniers ont intercepté deux bagages contenant les peaux de plus de 200 oiseaux appartenant à des espèces protégées. Pélican blanc, cigogne blanche et noire, vautour percnoptère, vanneau éperonné, martin-pêcheur, grande aigrette, grand-duc, spatule, buse féroce, faisaient partie du tableau, prêts à être taxidermisés. La police a arrêté deux hommes d'une trentaine d'années, membres d'un groupe de retour d'une partie de chasse en Egypte.

En 2002, les douanes ont saisi 447 oiseaux, rapportés d'Égypte par des chasseurs maltais. Les rapaces formaient le haut du panier de ce braconnage. Sur une seule saisie, figuraient 23 aigles des steppes, 9 balbuzards pêcheurs et 11 grands-ducs. Au début des années 1990, le gouvernement égyptien a interdit son territoire aux chasseurs maltais.

Legal Eagle, juillet 2003

Mauritanie Deux vautours percnoptères au cap blanc de Nouadhibou

Le 10 décembre 2003, les ornithologues Jean-François Terrasse et Jacques Trotignon ont observé, à l'extrémité du Cap blanc de Nouadhibou, deux vautours percnoptères juvéniles.

Les oiseaux semblaient en excellente forme, de même que la soixantaine de milans noirs présents sur le site. Ce site est un piège topographique pour les oiseaux planeurs qui s'engagent au-dessus du cap orienté nord-sud. Arrivés à l'extrémité sud entourée par la mer, ils n'osent se lancer et certains finissent par mourir de faim. Pour les percnoptères et les milans observés, pourrait-il s'agir d'un hivernage régulier ?

Yemen Une population de percnoptère en bonne santé !

La population de vautours percnoptères de l'île de Socotra, dans l'océan indien, dépasse sans doute 2 000 individus. Ces oiseaux sont très familiers et omniprésents sur l'île.



Photo : Dimitri Marguerat



Il n'y a pas que le percnoptère

Le mystère de la mort des vautours indiens enfin élucidé !

En quelques années, le sous-continent indien a perdu 95 % de ses vautours (*Gyps*). La disparition de ces charognards a provoqué en Inde un véritable problème de santé publique (des maladies comme la rage ou l'anthrax se développent). Après toutes sortes d'hypothèses, on a découvert que c'est une molécule chimique, le diflonac, qui pourrait être à l'origine de cette hécatombe. Le diflonac est un anti-inflammatoire utilisé par les vétérinaires. Son interdiction va-t-elle permettre à la population de vautours de se reconstituer ? Le nombre de survivants semble pour le moment bien restreint...

Le Courrier de la Nature n°210, janvier-février 2004

Les condors de Californie victimes de saturnisme...

Le saturnisme menace toujours les condors de Californie. En octobre 2002, les 3 jeunes condors nés dans la nature depuis près de vingt ans sont morts. L'empoisonnement par le plomb est suspecté dans au moins un cas. Birdlife, décembre 2002

... et victimes de tirs

Suivi grâce à sa balise émettrice, le condor de Californie AC-8, s'est immobilisé. On a retrouvé cette femelle tuée d'un coup de fusil dans les branches d'un chêne du Hopper Mountain National Wildlife Refuge près de la ville de Fillmore au sud de la Californie. Deux autres condors avaient déjà été abattus en Arizona l'année précé-

dente dont l'un dans un Parc national. L'abattage de AC-8 est d'autant plus grave qu'il s'agissait d'une femelle de plus de trente ans, l'un des rares condors survivant de la population sauvage, née dans la nature où elle avait passé plusieurs années avant d'être capturée avec tous les condors existants dans le but de sauver l'espèce. Elle avait été relâchée pour servir de « guide » aux jeunes condors élevés en captivité et réintroduits dans le cadre du programme de sauvetage de l'espèce. Elle pouvait ainsi conduire les jeunes inexpérimentés sur les parcours de recherche de nourriture et leur indiquer les dortoirs sûrs. Le tueur n'a pas été identifié. Abattre un condor peut coûter une année de prison et 100 000 \$ d'amende.

The New-York Times, 4 -5/05/03

Présentation de la couverture et d'une double page intérieure de la brochure de présentation du plan de restauration national vautour percnoptère.



Sensibilisation

Une plaquette de présentation du plan de restauration national vautour percnoptère

Ce document, édité par la LPO, présente en trois grandes parties le plan national de restauration du vautour percnoptère.

Sommaire

- le vautour percnoptère,
- une espèce patrimoniale,
- une espèce de plus en plus vulnérable,
- une espèce qui bénéficie de mesures de conservation.

C'est une brochure couleur de 16 pages. Elle est notamment utilisée dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de restauration dans les Pyrénées françaises.

C'est un outil complémentaire du site web et du bulletin *Percnoptère infos* qui doit permettre de sensibiliser les acteurs et partenaires à venir.

LPO Mission Fir

Sensibilisation (suite)

Cahier technique placettes d'alimentation

Site web

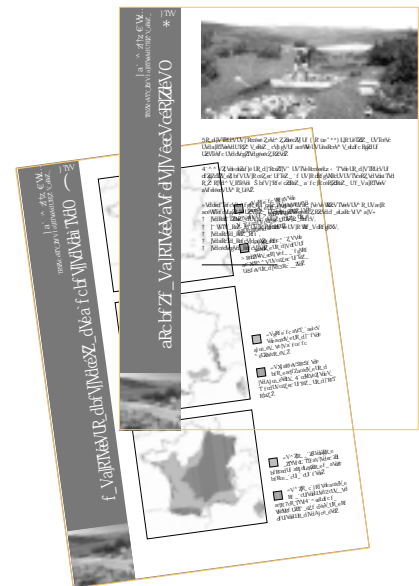
Le site de la LPO Mission Fir est en ligne depuis le mois d'octobre 2003 à l'adresse suivante :

<http://percnoptere.lpo.fr>

Il a pour fonction d'informer le grand public sur l'espèce en présentant sa biologie, son écologie, le suivi de la population et sa conservation, mais aussi de tenir au courant les spécialistes grâce à une rubrique «Actualités» qui doit permettre de donner régulièrement les dernières informations sur l'espèce. Aussi n'hésitez pas à nous communi-

quer toute information que vous pensez susceptible d'être diffusée sur ce site (mission-fir@lpo.fr ou 01 53 58 58 37). Toutes sortes d'informations peuvent y figurer : bilan, anecdotes, photos, dessins... Les bulletins d'informations y sont en ligne. Chacun peut les consulter ou les imprimer selon ses besoins. Faites connaître le site, diffusez son adresse, enfin, n'hésitez pas à nous envoyer vos remarques pour le faire évoluer.

LPO Mission Fir

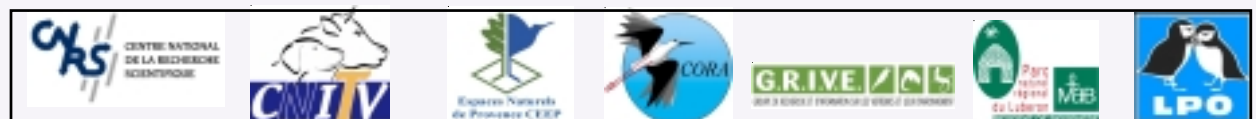


Ce cahier technique, qui vient juste d'être édité, est destiné à tous ceux qui souhaitent créer une placette d'alimentation. En 20 fiches, il explique la réglementation, les démarches administratives, les matériels et coûts... Des exemplaires sont disponibles à la LPO Mission Fir.

Appel à illustrations

Nous recevons de nombreux textes mais le plus souvent sans illustration. Aussi nous manquons de photos et dessins pour *Percnoptère info*. Merci à tous d'y penser. Prenez des photos de vos événements les plus significatifs, envoyez nous vos dessins et croquis. Ils enrichiront ce bulletin mais aussi le site web.

LPO Mission Fir



Mission Fonds d'intervention pour les rapaces de la LPO, 62, rue Bargue, 75015 Paris

Tél : 01 53 58 58 38 - Fax : 01 53 58 58 39 - Mail : mission-fir@lpo.fr - www.lpo.fr

Conception, réalisation, maquette : Pascal Orabi, Elise Rousseau et Yvan Tariel.

Cette lettre d'information est éditée par la Mission Fonds d'intervention pour les rapaces de la LPO dans le cadre du Life « Restauration du vautour percnoptère dans le sud-est de la France », qui lui-même s'inscrit dans le cadre du Plan de restauration national vautour percnoptère.

Reproduction interdite, quel que soit le procédé, sans autorisation écrite de l'éditeur.

